



Rapport de notre démarche RSE 2022

COMMUNICATION
SUR LE PROGRÈS



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en oeuvre des Dix principes du **Global Compact des Nations Unies** et soutenant les objectifs des Nations Unies.

Nous apprécierions vos commentaires sur son contenu.

Orfèvres du packaging

SPIRITUEUX • PARFUM • SOIN • MAQUILLAGE

Sommaire

❖ Activités	3
❖ Wauters entreprise du patrimoine vivant	4
❖ Engagement	5
❖ Démarche RSE et engagements	6
❖ Droit de l'Homme	9
• Achats responsables	10
• Conditions de travail	12
• Maitrise des informations personnelles	12
• Nos objectifs d'amélioration pour 2023	13
❖ Normes internationales du travail	14
• Conditions de travail	15
• Dialogue social	16
• Santé et sécurité au travail	17
• Egalité des chances	19
• Egalité Hommes/Femmes	19
• Evolution professionnelle	20
• Formations	20
• Nos objectifs d'amélioration pour 2023	21
❖ Environnement	22
• Achats responsables	24
• Préservation des ressources et valorisation des déchets	26
• Réduction de pollution atmosphérique	29
• Réduction de la consommation d'eau	33
• Nos objectifs d'amélioration pour 2023	34
❖ Lutte contre la corruption	35
• Nos objectifs d'amélioration pour 2023	37
❖ Indicateurs RSE	38
❖ Notre contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)	40
❖ Mode de lecture	41

❖ Notre raison d'être:

Notre savoir-faire au service de la qualité et de l'innovation.

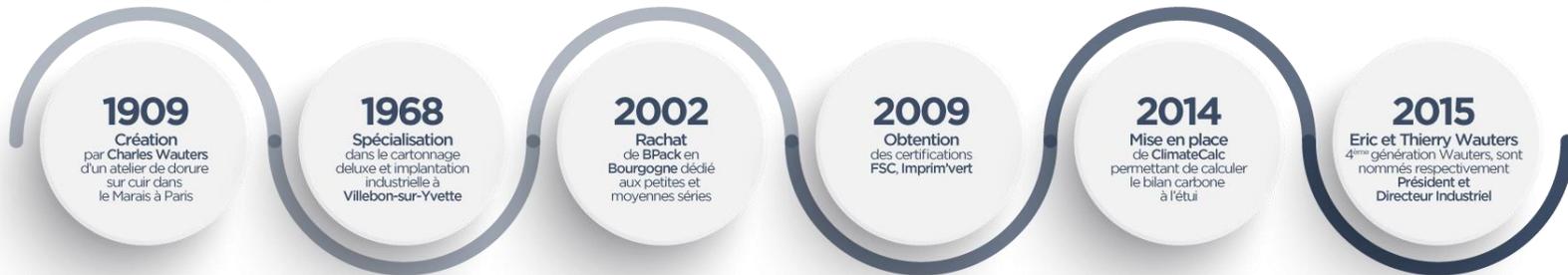
Le groupe Wauters, des Femmes et des Hommes qui œuvrent à l'élaboration d'emballages sublimant les produits d'exception de nos clients.

Notre engagement est de travailler dans le respect de tous et du développement durable.

❖ Activités

Plus de 100 ans de savoir faire en packaging

Société familiale française fondée en 1909, la maison Wauters distille son savoir-faire auprès des plus grands noms de la Parfumerie, de la Cosmétique et des Spiritueux. Créateur d'impressions nobles, façonnier des plus belles factures. Wauters se révèle l'orfèvre industriel des packagings de haute valeur ajoutée. Autonome, pionnier et visionnaire, Wauters s'équipe année après année avec les technologies les plus précises. Ecoconception, développement durable et productivité sous-tendent l'art et la manière de l'expertise Wauters. La maison Wauters regroupe tous les métiers de l'impression et de la finition: pelliculage, gaufrage, grainage, repérage, toucher et vernis...



Aujourd'hui en quelques chiffres:

20M€ de CA

13 sous-traitants

96 collaborateurs

77 millions d'étuis par an

10000 m²

77 fournisseurs

37 clients actifs



L'amélioration continue des équipements, au-delà des gains de productivité et de qualité, nous permettent d'avoir des machines moins énergivores.
La mise en œuvre plus rapide permet de réduire la gâche.
C'est aussi une meilleure organisation humaine et une moindre pénibilité pour nos équipes.



❖ Notre engagement



«Après avoir traversé la période de la COVID-19, la société CH-Wauters et Fils doit faire face à une nouvelle épreuve avec la crise énergétique.

Conscient que nous devons nous mobiliser pour lutter contre le réchauffement climatique, conformément aux Accords de Paris, nous avons mis en place des mesures visant à réduire nos émissions à effet de serre.

Etant donné la conjoncture actuelle et la guerre en Ukraine nous devons améliorer notre stratégie et changer nos habitudes et nos comportements. C'est pourquoi une campagne de sensibilisation énergétique a été menée auprès de nos collaborateurs.

Nous avons mobilisé nos équipes et élaboré un plan de sobriété énergétique. Ce dernier vise notamment à renforcer l'isolation thermique des bâtiments avec la pose de fenêtres dernière génération et l'isolation des murs par l'extérieur.

Nous avons également modifié certains process afin de rendre notre outil de production moins énergivore. De plus notre flotte de véhicules utilise moins d'énergie fossile avec le passage à l'électrique et l'utilisation de bornes de recharges.

Pour répondre à l'urgence climatique conformément à la loi relative de la transition énergétique, nous envisageons d'installer des ombrières ce qui nous permettrait de diminuer notre dépendance électrique.

Courant 2023, la société Wauters va mettre en place la charte de télétravail. Cette charte témoigne de la volonté de l'entreprise d'écouter ses collaborateurs et d'utiliser un nouveau mode d'organisation qui, grâce aux nouvelles technologies permet de contribuer à une qualité de vie au travail et à la prise en compte d'une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Le télétravail participe également au développement économique dans la mesure où il nous permet de poursuivre notre activité en cas d'évènement imprévu, notamment en cas de crise sanitaire. Et favorise le développement durable par la moindre utilisation des transports, ce qui participe aux objectifs de Ch. Wauters de réduire son empreinte carbone.

En tant qu'adhérent au Pacte Mondial des Nations Unies, les 10 principes élémentaires sont intégrés dans la stratégie de notre entreprise et nous nous engageons à les faire progresser au sein de notre sphère d'influence.

Je renouvèle à cette occasion, mon engagement à soutenir les dix principes du Global Compact relatifs au respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Enfin je me réjouis de pouvoir divulguer nos progrès en matière de développement durable et de partager avec nos parties prenantes notre engagement et nos actions.

Eric WAUTERS - Président

Eric
Wauters -
Président
-
Chairman

Signature
numérique de
Eric Wauters -
Président -
Chairman
Date :
2023.01.19
11:59:24 +01'00'



Démarche RSE et engagements

La société WAUTERS est engagée dans une démarche RSE depuis plusieurs années. Nous avons pour cela défini une politique RSE qui fixe les engagements et des axes de progrès. Notre code éthique nous amène à minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement et à renforcer constamment notre engagement social. Ainsi nos engagements sont mis en place suivant trois grands axes:

ECONOMIQUE

- Garantir la pérennité de l'entreprise et la performance économique.
- Aider le client à mettre en œuvre ses objectifs et projets RSE en les industrialisant.
- Agir avec loyauté sur les marchés.
- Travailler avec des acteurs locaux en circuit court.

SOCIAL / SOCIÉTAL

- Promouvoir la diversité et favoriser le bien être et la qualité de vie au travail.
- Mise en place de la prime de participation avec le CSE (valable 3 ans).
- Développer les compétences de tous les salariés en favorisant les formations et les évolutions de nos collaborateurs.
- Favoriser les achats responsables et intégrer cette démarche dans la sélection des fournisseurs. (Mise en place d'une charte des achats responsables remise à chaque fournisseur actant ainsi de leurs engagements, notamment en matière sociale et des conditions de travail).
- Améliorer les conditions de travail et la sécurité.

ENVIRONNEMENTAL

- Maitriser notre impact environnemental.
- Réduire l'impact environnemental de nos déchets et consommations énergétiques.
- Recherche continue de matières premières plus respectueuses de l'environnement (certification FSC®, matière recyclée, matière biodégradable...) et optimiser les transports.
- Prendre en compte le cycle de vie des produits et orienter, grâce aux bilans carbone, les choix de nos clients.
- Investir dans du matériel et technologie innovants pour obtenir des procédés plus propres.
- Sensibilisation, mobilisation, encouragement de nos fournisseurs et l'ensemble de nos partenaires à adhérer à nos valeurs environnementales.
- Réduire notre empreinte carbone avec la réalisation de notre bilan carbone.



❖ Démarche RSE et engagements

Pour répondre aux demandes de nos clients, nous utilisons des outils de notation interne élaborés à partir de la matrice développée par la région Pays de la Loire permettant de travailler en cohérence avec des standards communs aux autres entreprises.

L'entreprise souhaite s'inspirer des chartes, référentiels et normes ainsi que des objectifs internationaux et ainsi participer à l'effort collectif afin de promouvoir et respecter les droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Notre volonté est d'intégrer ces valeurs à notre politique dans un cadre plus large en coordination avec tous les acteurs économiques.

Celle-ci prend plus d'ampleur et se concrétise grâce à notre adhésion au programme des Nations Unies du « Global Compact ».

Principes de la charte des Nations Unies:

DROIT DE L'HOMME (ODD 1 à 8, 10, 11, 16, 17)

1- Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

2- Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL (ODD 1, 3, 5, 8, 9, 10, 16, 17)

3- Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

4- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

5- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

6- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT (ODD 2, 3, 4, 6, 7, 9, 11 à 15, 17)

7- Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.

8- Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

9- Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (ODD 3, 10, 16, 17)

10- Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



❖ Démarche RSE et engagements



Intégration des principes de la charte des Nations Unies aux outils de notation interne élaborés à partir de la matrice développée par la région Pays de la Loire:

Domaine	Principes d'actions prioritaires	Principes d'actions avancées	Principes Global Compact
Responsabilité dans le domaine social	1. Favoriser le bien être et la qualité de vie au travail 2. Développer les compétences de tous les salariés 3. Promouvoir la diversité et l'égalité des chances	16. Éviter le recours abusif à des contrats entraînant la précarité 17. S'assurer du respect des droits fondamentaux (tout au long de la chaîne de sous-traitance)	1- Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme. 2- Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme. 3- Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective. 4- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire. 5- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants. 6- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
Responsabilité dans le domaine environnemental	4. Maîtriser les consommations d'énergie, d'eau et de matières premières 5. Réduire les émissions dans l'air, les sols et l'eau 6. Favoriser la réduction et la valorisation des déchets	18. Prendre en compte les impacts environnementaux dans la conception des produits et services 19. Améliorer la performance environnementale des bâtiments	7- Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement. 8- Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. 9- Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
Responsabilité dans le domaine économique	7. Garantir la pérennité de l'entreprise et sa performance économique 8. Respecter les intérêts des clients et des consommateurs 9. Établir des relations durables avec les sous-traitants et les fournisseurs et respecter leurs intérêts	20. Agir avec loyauté sur les marchés 21. Refuser et prévenir la corruption sous toutes ses formes	1- Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme. 2- Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme. 4- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire. 5- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants. 6- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession. 10- Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.
Responsabilité dans le domaine territorial	10. Contribuer au développement économique et social du territoire où est implanté l'entreprise 11. Privilégier les achats auprès de fournisseurs locaux 12. Agir sur les freins à l'emploi et favoriser l'insertion	22. Accueillir des jeunes pour leur faire découvrir les métiers de l'entreprise 23. Contribuer à des initiatives d'intérêt général dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la santé et du sport	1- Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme 6- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
Responsabilité dans le domaine de la gouvernance	13. S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et d'innovation pour la RSE 14. Rendre des comptes de manière transparente sur les objectifs, pratiques et résultats en matière de RSE 15. Développer un dialogue social avec les salariés et leurs représentants sur la mise en œuvre de ce référentiel	24. Témoigner de sa démarche RSE pour sensibiliser les parties prenantes et encourager d'autres entreprises du territoire à s'engager 25. Favoriser les achats responsables et intégrer le respect de ce référentiel dans la sélection des fournisseurs	1- Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme. 2- Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme. 3- Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective. 4- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire. 5- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants. 6- Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession 7- Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement. 8- Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. 9- Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. 10- Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Matrice de la fiche d'auto évaluation développée par les pays de la Loire.

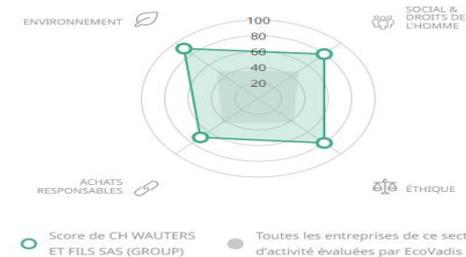
<https://www.ecovadis.com/fr/>
Site pour l'auto-diagnostic : <http://www.paysdelaloire-rse.fr/outils/outil-dauto-évaluation-flash/>

Notre démarche est validée sur la plateforme d'EcoVadis



82/100
99ème percentile

Comparaison des scores de thème



❖ DROIT DE L'HOMME



Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatifs aux droits de l'Homme.

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

Notre politique: La société Wauters s'engage à respecter et promouvoir les principes des droits de l'Homme en se fondant sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Nous encourageons et respectons l'Etat de droit et nous nous conformons à toutes les lois applicables dans le pays ou nous opérons. Nous faisons la promotion de ces principes auprès de nos fournisseurs et sous traitants.

« La plus grande valeur d'une entreprise, ce sont ses hommes et ses femmes. Ce sont eux qui détiennent le savoir-faire, ce sont eux qui sauront tirer le meilleur de l'innovation technique. Eux encore, qui trouvent et travaillent des solutions. Sans les hommes, les machines ne servent à rien. »

Eric Wauters

• Achats responsables:



- ✓ Nous avons élaboré une charte des achats responsables qui est remise à chaque fournisseur et doit être signée, actant ainsi de leurs engagements, notamment en matière sociale et des conditions de travail. Nos fournisseurs s'engagent:
 - A l'interdiction du recours au travail forcé ou obligatoire de leurs employés.
 - A l'élimination du travail des enfants.
 - A l'absence de discrimination.
 - Au respect de la santé et de la sécurité de leurs salariés.
 - A l'attribution d'un salaire et d'un temps de travail décents en respectant les réglementations en vigueur.
 - Au respect de la liberté d'expression, de la liberté syndicale et du droit de négociation collective.
 - A respecter les lois et réglementations environnementales.
 - Maitriser et/ou minimiser les impacts de leurs activités sur l'environnement.
 - A lutter contre toute forme de corruption.
 - Au respect des règles applicables en matière de confidentialité.

Afin d'être transparent auprès de ses fournisseurs, la société a mis en place une notation de ses fournisseurs qui prend en compte les critères suivants :

- Le respect des délais de livraison.
- Le respect des quantités commandés.
- Le taux de non-conformité.
- L'engagement RSE. (Respect des normes ISO 9001, 14001, 18001, 26000 ; norme FSC ; label Imprim'Vert ; adhésion au « global compact » programme des Nations Unies, notation Ecovadis.)
- Le service client (temps de réponse ; pertinence des réponses, gestion administrative).

Dans le cas de divergences, le fournisseur est écouté pour un compromis afin de fixer ensemble les objectifs à réaliser pour l'année suivante. Nous demandons à nos fournisseurs l'atteinte d'une note globale de 75%.

Nous suivons à l'aide d'un tableau de bord l'évolution des fournisseurs pour mener des actions correctives et préventives en fonction des notes obtenues et de l'évolution de celles-ci dans le temps.

Achats responsables:

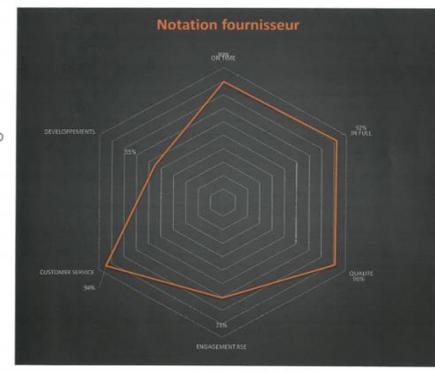


Exemple de notation fournisseurs:

		CUSTOMER SERVICE							
SEG-MEN	CAT TOLERAN	ON TIME	IN FULL	QUALITÉ	ENGAGEMENT RSE	TEMPS DE RÉPONSE	PERTINENCE DES RÉPONSES	GESTION ADMINISTRATIVE	DÉVELOPPEMENTS
CAI	C	100%	93%	100%	47%	95%	98%	98%	90%
CAR	B	47%	67%	100%	62%	95%	88%	98%	90%
CAR	B	89%	92%	91%	71%	95%	98%	90%	55%
COL	VIDE	82%	97%	100%	10%	95%	98%	90%	55%
FAC	VIDE	83%	98%	97%	15%	95%	98%	90%	90%
MAT	VINF	Don de commande	Don de commande	100%	N.A	10%	100%	N.A	100%

	Notation
ON TIME	95%
IN FULL	85%
QUALITE	91%
ENGAGEMENT RSE	71%
CUSTOMER SERVICE	90%
DÉVELOPPEMENTS	55%

Attention à mesur:



SIGNATURE CHARTRE ACHATS:

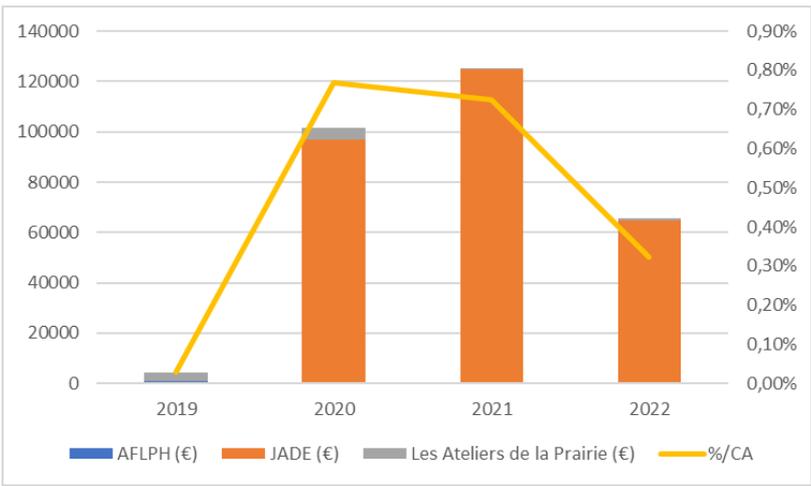
OUI

NON

SEGMENT	ISO 9001	ISO 14001	ISO 18001 / 45001	ISO 5000*	FSC	Label Imprim'Ve*	Adhésion GLOBAL COMPACT (ONU)	Notation ECOVADIS	Notation SEDEX	Signature Charte Achats Responsable	ENGAGEMENT RSE
FAC	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0%
OUT											
CAR					1					0	47%
FAC	1	1	0		0	0	0	0	0	0	10%

100% de nos acheteurs sont formés sur les questions environnementales et sociales au sein de la chaîne d'approvisionnement.

- ✓ Nous achetons chaque année des fournitures de bureau aux associations AFLPH (Association pour la Formation et L'insertion de Personnes Handicapées) et JADE. Ces associations ont pour but de participer financièrement à la formation et l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap et d'accompagner et soutenir les jeunes aidants.
- ✓ Nous sous-traitons certains travaux aux Ateliers de la Prairie, entreprise qui embauche des personnes en situation de handicap.



• Conditions de travail:

- ✓ Pour conserver un dialogue social constructif et apaisé, nous avons mis en place une charte du savoir-vivre. Chaque salarié reçoit cette charte à son arrivée et s'engage à la respecter. On y retrouve les valeurs de la société notamment le respect des règles et de ses collègues, la politesse, le travail collectif et l'ouverture d'esprit.

CHARTRE DU "SAVOIR-VIVRE" Comportement

<p>Que voulons-nous ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire régner un climat de respect et bonne entente, propice à la concentration et au bien-être de chacun. ✓ Faire usage de la politesse qui est la règle de base du savoir vivre au travail. ✓ Travailler ensemble en acceptant les différences (âge, sexe, cultures, ancienneté...), le respecter, l'accueillir le nouvel embauché, le respecter, l'accompagner dans sa découverte de l'entreprise. ✓ Prendre connaissance et respecter le Règlement Intérieur, la Charte du Savoir-Vivre, les instructions internes liées aux activités. ✓ Que la notion d'entraide soit fondamentale dans l'entreprise. 	<p><i>Sens de lecture</i></p> 	<p>Nous visons un bien-être de tous nos salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vivre sa journée de travail en favorisant la sécurité, la qualité, le dialogue et la confiance partagée. ✓ User et abuser des mots magiques (bonjour, svp, merci...) et des règles de courtoisie (sourire, signe de la main...) ✓ Découvrir les métiers des uns et des autres par la polyvalence et partager les expériences. ✓ Présenter les interlocuteurs, les lieux et les instructions, les outils du site. ✓ Apprendre à se remettre en cause pour évoluer et améliorer la qualité, la sécurité, la performance et le bien-être au travail. ✓ Développer un esprit d'équipe dans chaque service et entre les services afin de renforcer la cohésion générale.
<p>Une entreprise soucieuse de l'harmonie de tous qui se fixe pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le sens de l'effort et la satisfaction d'un travail bien fait pour soi-même et pour nos clients. 	<p><i>Sens de lecture</i></p> 	<p>Nos souhaits :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer un climat professionnel sain afin que chaque salarié s'y sente bien et s'implique dans le travail et les projets d'entreprise. ✓ Respecter les règles de prévenance en cas d'absence.

Document mis à jour le 25/03/2019

- ✓ Une revue de direction annuelle est organisée avec nos collaborateurs pour faire le point sur l'année écoulée.
- ✓ Des entretiens individuels sont organisés pour tous nos collaborateurs. Il s'agit d'un moment d'échange avec leur responsable direct concernant l'amélioration des conditions de travail. Un bilan et des formations sont proposés. Une évaluation de sa satisfaction au travail est réalisée à cette occasion. En 2022, 28 % des salariés ont bénéficié d'un entretien individuel.

• Maitrise des informations personnelles:

- ✓ La société WAUTERS est soucieuse de garantir que les données personnelles qui lui sont confiées sont maîtrisées, protégées et peuvent être anonymisées sur demande. Les exigences liées à la RGPD notamment la réalisation de la cartographie des données personnelles de nos collaborateurs est en cours de validation. Nous avons désigné un délégué à la protection des données (DPO), qui est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'entreprise.
- ✓ Aujourd'hui toutes les données sont protégées matériellement et numériquement. (Pare-feu, Antivirus avec monitoring, cryptage ...). Les mesures de protections physiques et numériques sont détaillées dans un plan d'assurance sécurité. Celui-ci garantit au client que toutes les précautions sont prises pour prévenir le vol ou le piratage des données confiées.
- ✓ Nos parties prenantes peuvent signaler tout problème lié à la sécurité de l'information via notre procédure d'alerte.
- ✓ Une notice d'information RGPD a été distribuée à tout nos collaborateurs.



• Nos objectifs d'amélioration pour 2023

- ✓ Afin d'être transparent auprès de nos fournisseurs, nous allons continuer le système de notation qui prend en compte les critères suivants:
 - Le respect des délais de livraison.
 - Le respect des quantités commandées.
 - Le taux de non-conformité.
 - L'engagement RSE
 - Le service client (temps de réponse, pertinence des réponses, gestion administrative...).
- ✓ Cette note sera communiquée à chaque fournisseur lors d'un entretien où nous fixerons ensemble les objectifs à réaliser pour l'année suivante avec une atteinte d'une note minimale de 75%. Cette campagne de collecte nous permettra d'évaluer les performances RSE et d'engager une démarche d'amélioration continue.
- ✓ Réalisation de la cartographie des données personnelles de nos fournisseurs et nos clients.
- ✓ Des formations de sensibilisation pour prévenir les atteintes à la sécurité de l'information vont être mises en place.

❖ NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL



Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Notre politique: La société Wauters respecte la législation Française en matière du droit du travail. Nous n'avons pas recours au travail des enfants ni au travail forcé ou obligatoire. En conformité avec la législation nationale, nous proscrivons toute pratique discriminatoire. Soucieux de nos parties prenantes internes, nous encourageons un dialogue responsable et respectueux et mettons un point d'honneur sur la santé et la sécurité de nos salariés.

• Conditions de travail:



- ✓ Nous avons mis en place une procédure d'alerte afin de:
 - Permettre de prévenir les comportements inappropriés en agissant comme un dissuasif puissant.
 - Participer à développer la culture de confiance et d'ouverture de l'entreprise.
 - Assurer aux tierces parties l'engagement et les actions de la société dans la prise en compte des impératifs sociaux et économiques de son secteur.
 - Montrer l'engagement de la direction.

La procédure d'alerte documente les outils mis en place par la société WAUTERS pour recueillir, identifier, traiter tous les cas d'infractions tel que le harcèlement, la corruption, le non-respect des règles environnementales, éthique et sociale. Cette procédure répond aux exigences fixées dans la loi Sapin 2 et le renforcement des mesures contre le harcèlement qui prévoient de signaler les délits et les manquements de manière confidentielle. Depuis le 1er janvier 2019, un référent harcèlement sexuel doit être nommé par tous les CSE (comités sociaux et économiques), quel que soit l'effectif de l'entreprise.

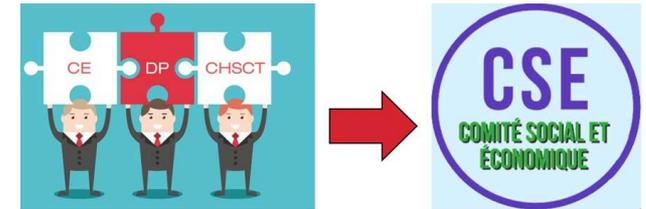
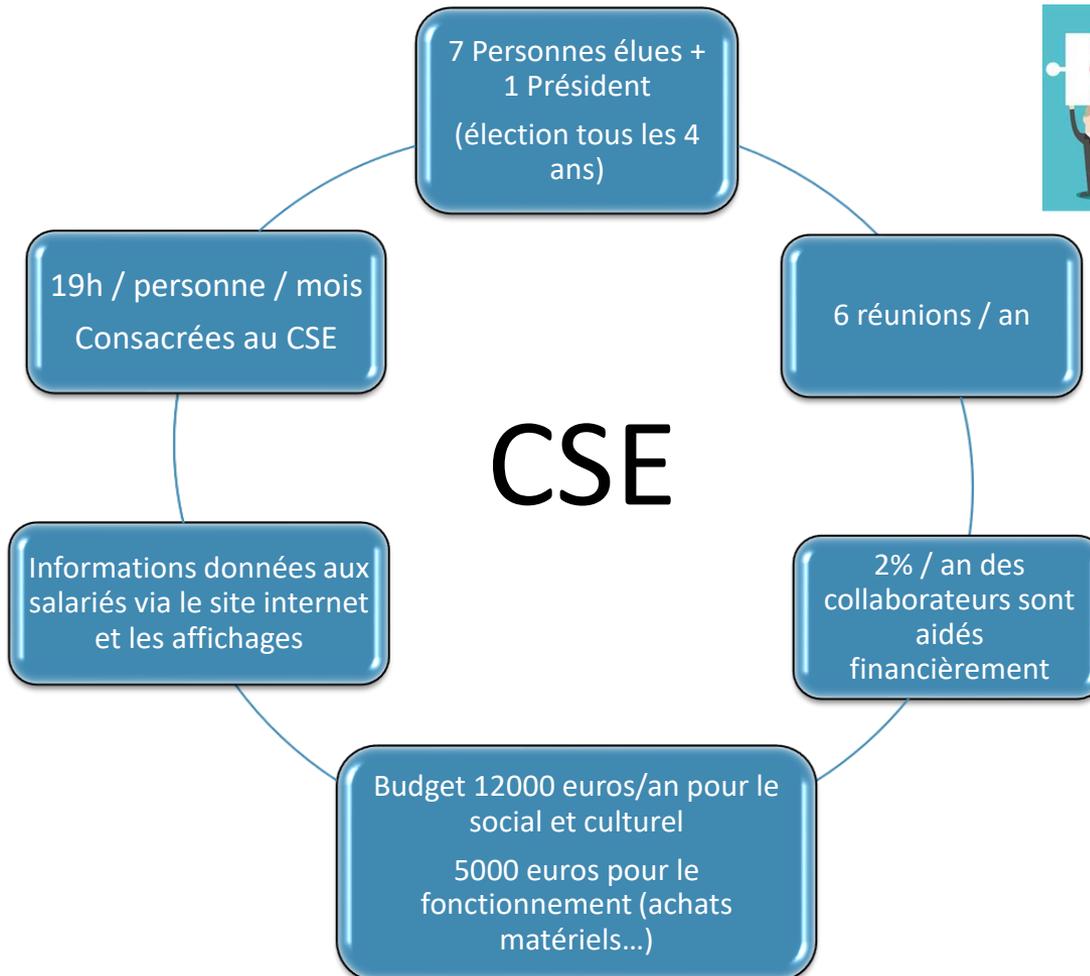
Cette année nous n'avons pas enregistré d'alerte, aucun écart n'a été détecté.

- ✓ Tous les employés de la société bénéficient d'une mutuelle pris en charge à 50% par l'entreprise. 100% des salariés sont couverts en soin de santé.

• Dialogue social :



- ✓ Le CSE est informé et consulté de façon régulière par la direction. Il contribue au dialogue social et participe au déploiement des actions de sécurité et de formation. Il analyse les enjeux économiques et sociaux, et adapte, en accord avec la direction, les conditions de travail et l'organisation du travail pour y répondre. Cette organisation basée sur la confiance et l'échange permet de trouver des solutions innovantes, adaptées au métier de chacun et respectueuses du personnel.



Le CSE a suivi une formation sur la santé, sécurité et conditions de travail réalisée par le centre de formation Faculté des Métiers Essonne.

Le CSE a suivi une formation Economique, les objectifs étaient :

- D'utiliser le compte de résultat, le bilan et toutes les informations économiques pour agir.
- Connaître les marges de manœuvre du CSE en cas de modification de la situation économique de l'entreprise.
- Connaître les différents dispositifs d'épargne salariale



Le CSE émet un rapport après chaque réunion, celui-ci est affiché sur les panneaux d'affichage et consultable par tous les salariés.

En 2022, nous avons signé un accord pour la mise en place d'une prime d'intéressement.



• Santé et sécurité au travail:



- ✓ Les accidents du travail sont suivis par des indicateurs qui permettent de surveiller l'état global de la société. Chaque accident fait l'objet d'une analyse des causes et des actions correctives et préventives peuvent être décidées. Nous surveillons également qu'aucun poste ne soit dangereux ou qu'aucune personne ne soit en situation de détresse. En cas de déviation majeure (seuil d'alerte de 10 accidents / an), le CSE est réuni afin de prendre les mesures correctives nécessaires.

***Postes dangereux :** Les employés sont dans la majorité du temps affiliés à un service et une ou des machines. Dans le cas d'une déviation (défauts machine, méthode de travail inadaptée ...), les mêmes employés seront exposés à un même danger plusieurs fois. Cette exposition peut donner lieu à des accidents à répétition. Dans le cas où un employé venait à se blesser régulièrement, une analyse des causes liée au poste sera effectuée. Elle doit permettre de s'assurer que le milieu dans lequel travaille l'employé est sécurisé. Si un danger venait à être identifié des actions correctives et préventives seraient prises.*

***Situation de détresse :** Une personne en situation de détresse (épuisement, fragilité émotionnelle, ...) est moins attentive au travail. Dans le cas où un employé venait à se blesser régulièrement, une analyse des causes liées au poste sera effectuée. Dans le cas où l'analyse révélerait que le poste n'est pas la source des accidents mais serait dû à l'état de la victime alors des actions correctives et préventives seraient prises. (Prise de rendez-vous avec la médecine du travail, aménagement des horaires, temps partiel, changement de poste, soutien psychologique et matériel ...)*

Le seuil d'alerte n'a pas été franchi en 2022.

Depuis 2018, nous avons diminué de 42% les accidents de travail grâce à une sensibilisation en interne des salariés et la mise en place d'actions préventives référencées dans le document unique.

Cet indicateur reste sous surveillance.

Nous avons dénombré 4 accidents dans l'entreprise.

Les 4 victimes qui se sont blessées ne l'ont été qu'une fois durant l'année.

Fréquence accident de travail 2022: 20,82

Taux de gravité des accidents de travail 2022: 0,16

Sensibilisation

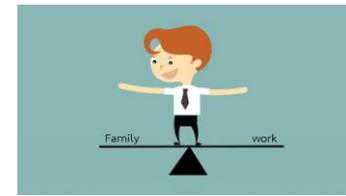


- ✓ Nous voulons fournir le meilleur environnement de travail possible. En terme de poste de travail, les salariés disposent:
 - De rehausseur de palette,
 - Des EPI (bouchons d'oreilles, vêtements de travail, ...) sélectionnés par leur soins pour favoriser leur usage notamment pour les chaussures de sécurité.
 - Nous fournissons à chaque collaborateur qui le souhaite des masques à usage unique.
 - Pour limiter la propagation de la COVID-19, du gel hydro alcoolique est à disposition dans l'ensemble de l'usine.



• Santé et sécurité au travail:

✓ Le respect de la vie privée et de l'équilibre vie professionnelle / vie privée est privilégié. Par exemple, nous avons fait un aménagement du temps de travail pour 1 personne.



✓ Nous avons mis en place le télétravail pour les salariés le souhaitant et dont le poste de travail peut être aménagé en ce sens. L'organisation et le suivi du télétravail est réalisé via l'outil informatique, celui-ci nous permet de suivre les progrès réalisés dans ce domaine. En 2022, 16 personnes ont bénéficié de un ou deux jours par semaine de télétravail.

✓ Les heures supplémentaires sont rémunérées conformément à la législation française et sont basées sur le volontariat. Elles peuvent apporter un gain de pouvoir d'achat substantiel pour les personnes qui les effectuent mais être aussi source d'épuisement. La politique de l'entreprise est basée sur le partage et l'entraide. C'est pourquoi, elles sont partagées le plus équitablement possible. L'objectif de la direction est de permettre à chaque volontaire de pouvoir bénéficier de ces heures sans pour autant risquer un épuisement au travail. La direction pilote la distribution des heures supplémentaires grâce à deux indicateurs:

- Le nombre de personnes réalisant des heures supplémentaires.
- La répartition des heures supplémentaires entre les personnes.

93,5% des salariés ont bénéficié d'heures supplémentaires.

✓ Nous avons mis en place des consignes de sécurité ainsi qu'un plan d'évacuation en cas d'incendie. L'ensemble des fiches de données de sécurité a été transmis à la médecine du travail pour des mesures d'exposition liées à l'utilisation de solvant ou de produit chimique. Ces mesures nous ont permis de constater que les salariés ne sont pas exposés à un risque chimique lié à l'atmosphère de travail. Nous tenons à jour un registre de suivi des expositions chimique et leurs risques. Nous suivons de près les produits CMR de classe 1 et les produits toxiques et collaborons avec nos fournisseurs pour les substituer. Nous effectuons une sensibilisation annuelle à tous nos salariés sur l'utilisation, la manipulation, le stockage des produits chimiques pour garantir la sécurité de chacun.

✓ La société WAUTERS a cartographié l'ensemble des risques et actions correctives et préventives relatives à la société dans son document unique. Celui-ci est à disposition des salariés et de l'inspection du travail.

✓ La société WAUTERS réalise les contrôles périodiques défini dans le code du travail et respecte les préconisations APSAD. Les certificats Q4, Q7, Q18 et Q19 sont à disposition des assureurs et des clients voulant s'assurer que les actions préventives contre une perte d'exploitation ont été prises. Des contrats d'entretien ont été élaborés avec des sociétés extérieures pour les équipements nécessitant un suivi particulier (chaudières, climatiseurs, TGBT).

✓ Nous avons formé 27 équipiers de première intervention aptes à réagir en cas d'alarme incendie. Ces équipiers et tous les nouveaux arrivants suivent un stage de remise à niveau au cours d'une formation animée par un organisme agréé tous les ans.

✓ Nous avons formé 14 sauveteurs / secouristes du travail. Chaque secouriste suit un stage de remise à niveau tous les 24 mois pour rappeler les gestes et procédures de premiers secours. Nous disposons également d'armoires de soins placées sur le site.

✓ Les abords extérieurs de l'entreprise ont été refaits notamment la route d'accès au parking et l'éclairage.

• Egalité des chances:



✓ Nous avons mis en place une procédure de recrutement s'appuyant sur la décision collégiale:

- Chaque candidat pour un poste de management est reçu par l'équipe de direction (direction et responsables de service). Chaque membre de l'équipe de direction intervient lors de la discussion pour échanger avec le candidat. Le but de cet entretien est de vérifier les compétences mais aussi le savoir être du futur collaborateur afin d'être sûr que son intégration sera facile et qu'il se sentira bien dans la structure managériale.
- Chaque candidat pour un poste en atelier est reçu par une personne au moins de l'équipe à laquelle il sera intégré. Le but de cet entretien est de vérifier les compétences mais aussi le savoir être du futur collaborateur afin d'être sûr que son intégration sera facile et qu'il se sentira bien dans l'équipe. L'avis de l'équipe est retenu lors du processus de recrutement avec le même poids que celui de la direction.

Cette politique de recrutement permet de prévenir toute dérive communautariste ou de cooptation. Elle facilite l'intégration et correspond aux valeurs du « travailler ensemble » promu dans la charte du savoir-vivre.

✓ Nous travaillons pour la sous-traitance de nos produits avec Les Ateliers de la Prairie afin de participer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'handicap dans l'industrie.

• Egalité Hommes / Femmes:



✓ Nous encourageons la parité au sein de notre effectif, nous avons embauché 9 personnes (6 hommes et 3 femmes) en 2022 sans discrimination par rapport à leur expérience et leurs compétences.



38% Femmes
Dont 8 % cadres

2021



62% Hommes
Dont 14% cadres

Moyenne âge: 46 ans en 2021



35% Femmes
Dont 21% cadres

2022



64% Hommes
Dont 23% cadres

Moyenne âge: 47 ans en 2022

• Evolution professionnelle:

Nous encourageons la mobilité interne par l’affichage des postes vacants pour que chacun puisse s’y porter candidat. Lors des entretiens annuels effectués avec le responsable hiérarchique, un plan de carrière et de développement individuel est établi pour tous les employés dans le but d’aider nos collaborateurs à atteindre leurs objectifs. Cette année 8 personnes ont bénéficié d’une évolution professionnelle.

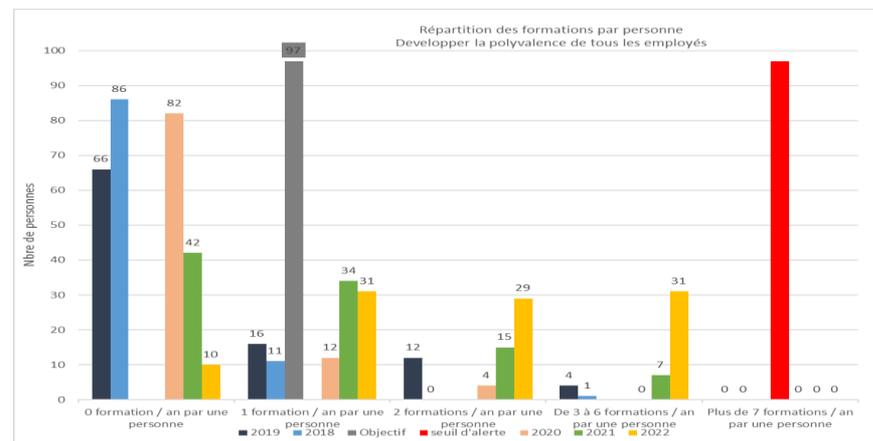
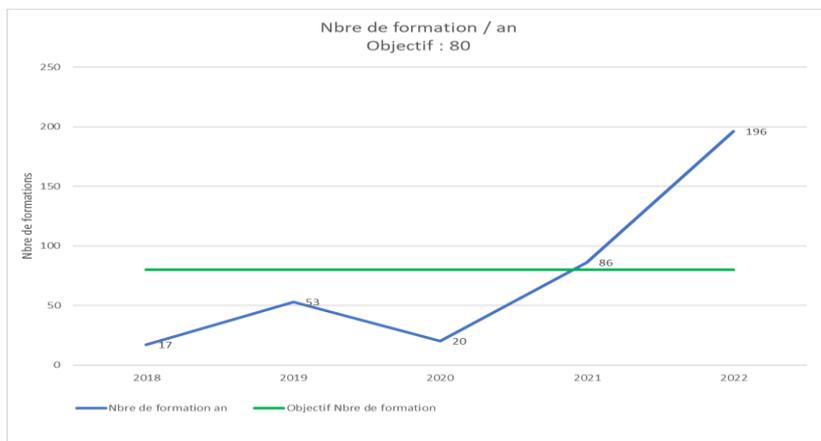


• Formations:

La formation est un enjeu primordial. Elle permet à chaque employé d’acquérir les compétences nécessaires afin de pouvoir réaliser son travail avec aisance. La société WAUTERS s’est dotée de deux indicateurs. La société souhaite offrir une opportunité d’évolution à chacun de ses employés. C’est pourquoi nous nous sommes fixé l’objectif d’une formation par personne.



Un plan de formation est établi une fois par an.



196 formations ont été réalisées soit une augmentation de 56% par rapport à l’année 2021

La répartition des formations en fonction des personnes permet de s’assurer que nul n’est discriminé. Le but est de s’assurer que les formations sont proposées à tous et qu’une minorité ne soit pas favorisée au détriment d’un enrichissement collectif.

- ✓ Nous encourageons les futurs diplômés par l’accueil de stagiaires ou de contrats en alternance. Cette année nous avons accueilli 2 stagiaires.
- ✓ Nous partageons notre métier et notre savoir-faire en accueillant des jeunes en sortie scolaire pour leur faire découvrir l’entreprise.

• Nos objectifs d'amélioration pour 2023

- ✓ Nous souhaitons que 70% de nos collaborateurs participent à au moins une formation en 2023.
- ✓ Communiquer la politique générale deux fois par an et échanger sur les objectifs et les perspectives de l'entreprise.
- ✓ Mise en place d'une charte de télétravail.
- ✓ Mise en place d'une cellule de veille permettant de résoudre les situations conflictuelles entre collaborateurs qui sera pilotée par le CSE en lien avec la Direction.

❖ ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



Notre politique:

« Durable, renouvelable, recyclable sont déjà les caractéristiques naturelles du carton.

Notre principale matière première est aujourd'hui considérée comme un nouvel eldorado.

Conscient des choix visionnaires fait par nos aïeux, avant même, qu'au sein de nos sociétés occidentales, l'écologie ne soit élevée au rang de philosophie.

Conscient également de la fragilité de son héritage, des enjeux climatiques qui nous dépassent.

Le groupe Wauters inscrit sa stratégie de croissance, autour de choix environnementaux pertinents depuis plus de 20 ans.

Le groupe Wauters a souhaité inscrire son développement dans le respect des écosystèmes avec lesquels il interagit.

Satisfaire ses clients, veillez à l'épanouissement de ses collaborateurs et renforcer les partenariats avec ses fournisseurs dans le respect de l'éthique professionnel.

Si les piliers fondateurs de sa politique restent sensiblement les mêmes depuis sa création, son engagement évolue vers des valeurs plus universelles.

L'adhésion au Global compact, la COP 21 et les accords de Paris influencent et accélèrent nos prises de décisions.

La décarbonation et la suppression du plastique sont désormais au cœur de nos dernières préoccupations.

Nos engagements et nos objectifs vont se décliner suivant trois axes principaux :

- 1- Maitriser l'impact de nos sites sur l'environnement.
- 2- Faire le choix de matières premières, de conceptions, d'acheminements plus vertueux.
- 3- Inclure nos collaborateurs au cœur des préoccupations de l'entreprise

En tant que Directeur Industriel, je compte sur l'implication de chacun d'entre vous au sein de notre organisation pour qu'à notre petite échelle, et au-delà de la mise en œuvre de cette politique de développement durable, nous redessinions positivement le futur de nos jeunes générations.

Je m'engage à assurer personnellement le suivi régulier des actions et de la réévaluation des axes de travail.

Thierry Wauters - Directeur industriel

Nos engagements et certifications environnementales:



Achats responsables:

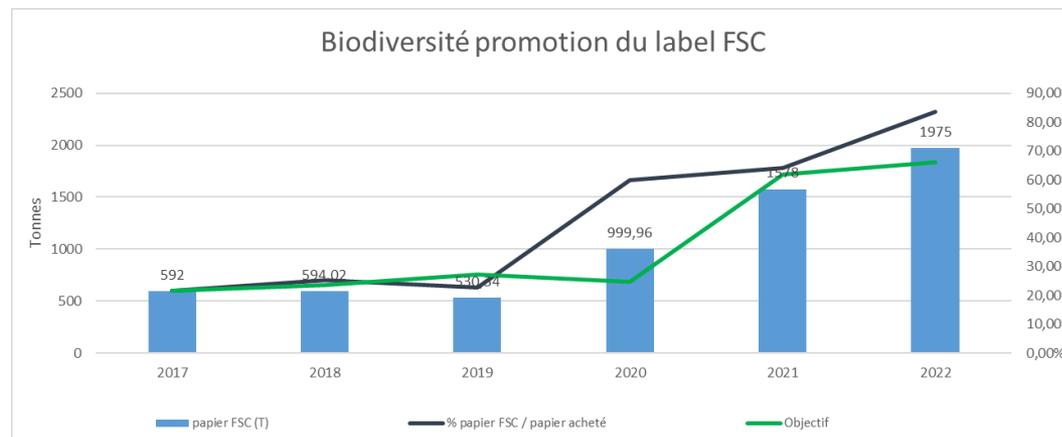


- ✓ Nous avons mis en place un registre de suivi des expositions aux produits chimiques afin d'identifier les produits toxiques et CMR de catégorie 1. En collaboration avec nos fournisseurs ces produits sont substitués au fur et à mesure en fonction de la fréquence d'utilisation et de la quantité commandée.



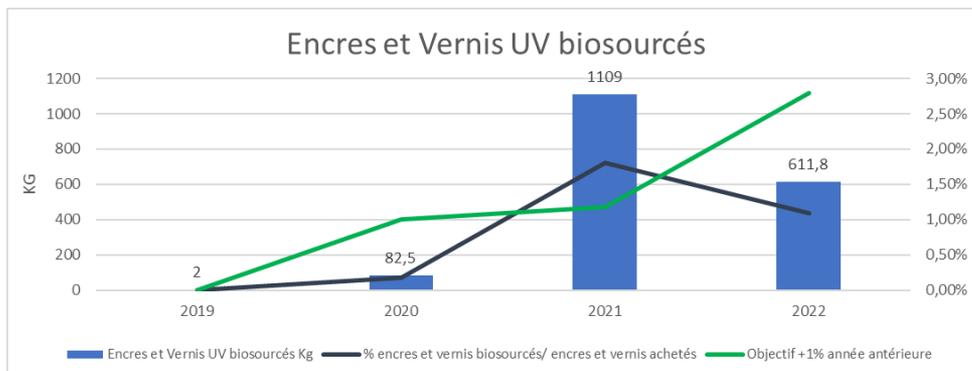
- ✓ Nous orientons depuis 2009 nos parties prenantes vers une démarche d'achats responsables offrant ainsi la possibilité aux consommateurs d'identifier et de choisir des produits issus de forêts gérées de manière responsable selon les normes de gestion forestière FSC. Notre certification FSC nous garantit une gestion durable des forêts:

- Respectueuse de l'environnement
- Socialement bénéfique
- Economiquement viable



83 % de nos achats de papier sont certifiés FSC sur l'année 2022 soit une augmentation de 25% par rapport à l'année 2021.

- ✓ Nous orientons nos clients vers l'achat d'encres et vernis UV biosourcés, qui sont plus facilement biodégradables (taux élevé de carbone végétal) réduisant ainsi nos COV (Composés Organiques Volatiles).



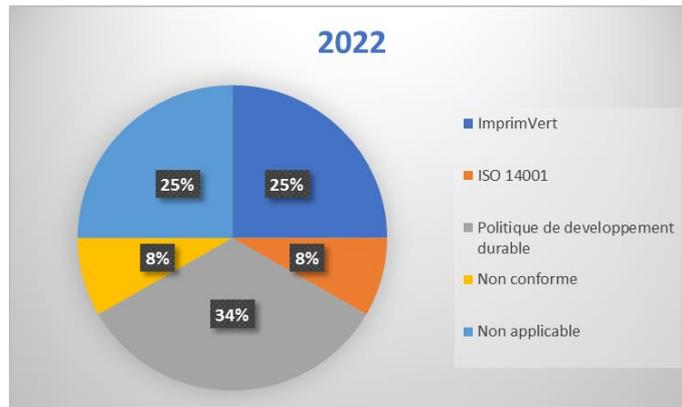
En 2022, les encres et vernis biosourcés représentent 1,08% de nos achats d'encres et vernis. Notre nouvel objectif pour 2023 est de 2,08%.



Achats responsables:



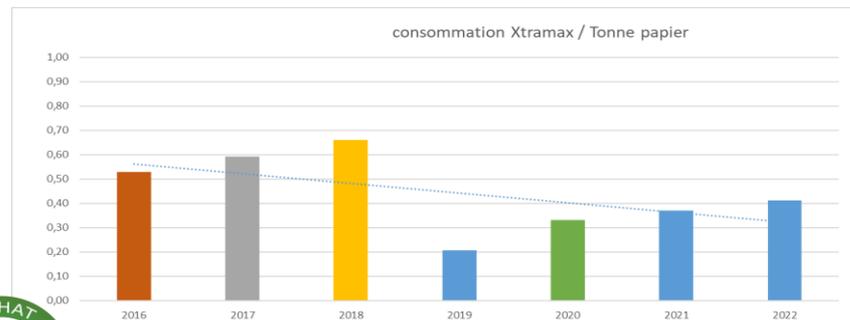
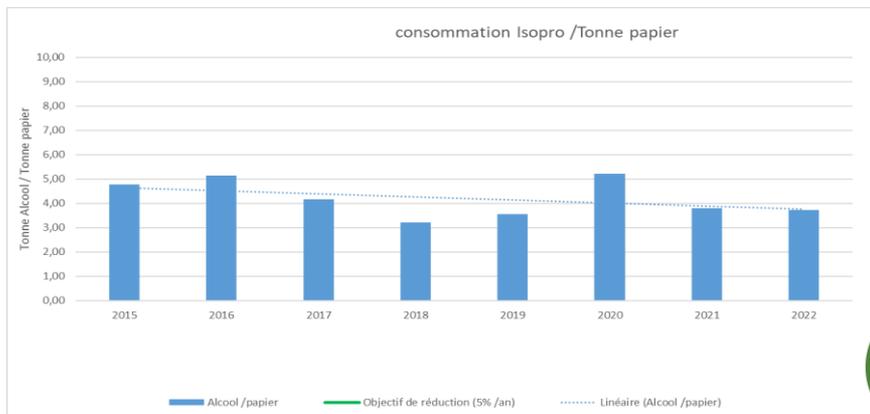
- ✓ Nous avons mis en place un registre de suivi de nos sous-traitants d'outils d'impression. Il nous permet de suivre annuellement les pratiques environnementales de nos sous-traitants.



En 2022, 67% de nos sous-traitants d'outils d'impression ont mis en place des pratiques environnementales (Imprim'Vert, ISO14001 ou politique de développement durable).

- ✓ Nous avons remplacé notre parc de voitures diesel en voitures hybrides.
- ✓ Les composés organiques volatils (COV) regroupent une multitude de substances qui sont des polluants directs pour les hommes et les végétaux. La génération des COV dans l'imprimerie se fait principalement lors de deux phases distinctes :
 - La phase d'impression : pollution due à l'alcool isopropylique contenu dans la solution de mouillage.
 - La phase de nettoyage : pollution due aux solvants de nettoyage.

Nous suivons de près la consommation en alcool isopropylique et en solvant de nettoyage (Xtramax).



• Préservation des ressources et valorisation des déchets



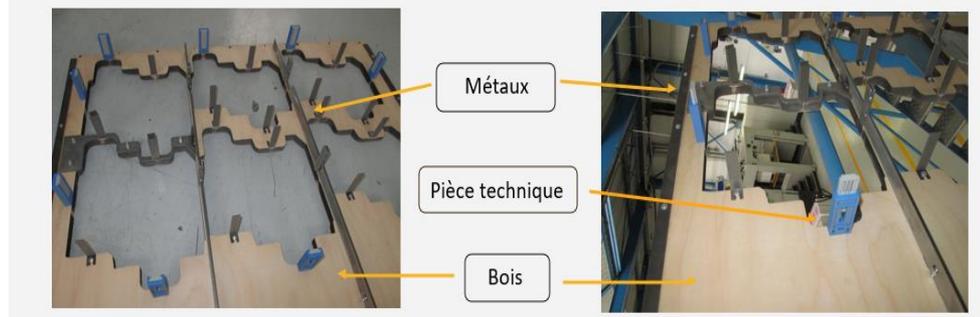
- ✓ Nous avons mis en place des corbeilles spécifiques de tri permettant le recyclage de papiers de bureaux qui sont repris par une société externe (nous avons privilégié une entreprise contribuant à l'emploi des personnes handicapées) afin d'être revalorisés. De plus nous limitons la consommation de papier en privilégiant la dématérialisation documentaire.
- ✓ Nous avons à disposition des bennes pour le tri de nos déchets cartons (rognures, gâches papier, destruction d'étuis...) qui sont reprises pour valorisation matière, énergétique... Et nous mettons à disposition des écoles, nos chutes de cartons pour leurs activités manuelles.

2021: 88 % de recyclage papier

2022: 84% de recyclage papier

- ✓ Nous travaillons avec notre fournisseur pour le recyclage des pièces techniques de nos outillages de découpe. Une forme de découpe est un emporte-pièce à plat au format du support. Elle est composée de filets coupants, de filets rainant, de zones d'éjection et de gaufrage, servant à découper les différentes poses d'un emballage sur une feuille d'impression. Nos séparateurs sont repris par notre fournisseur, démontés et recyclés par une entreprise spécialisée.

Séparateurs : Bois + métaux + pièces technique valorisable



- ✓ Les plastiques de gerbage des palettes sont isolés dans des bacs adéquats et recyclés par une entreprise spécialisée. Grâce a ce système mis en place, nous avons pu collecter **37 tonnes de plastique** en 2022.
- ✓ La société WAUTERS a fait l'acquisition d'un basculeur de palettes pour séparer le bois des cartons lors de la mise en rebut. Le recours à un prestataire extérieur pour la valorisation des déchets est conservé. Un basculeur de palette permet la séparation des différent matériaux bois et cartons mais également un déchargement des palettes sans effort. Ce procédé nous a permis en plus d'un meilleur recyclage de nos matières, d'améliorer les condition de travail de nos salariés.

2021: 32 tonnes de déchets bois

2022: 59 tonnes de déchets bois

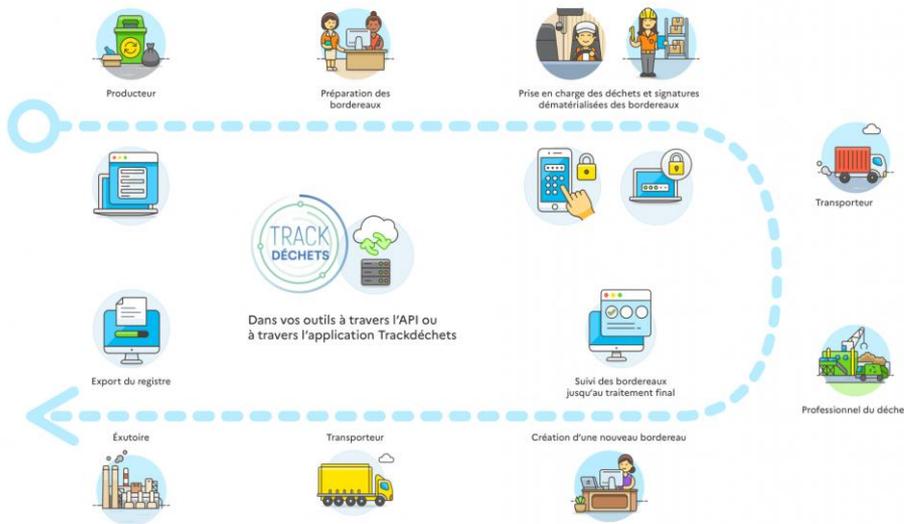
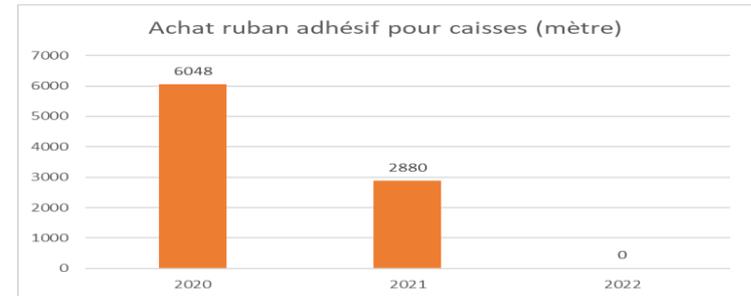
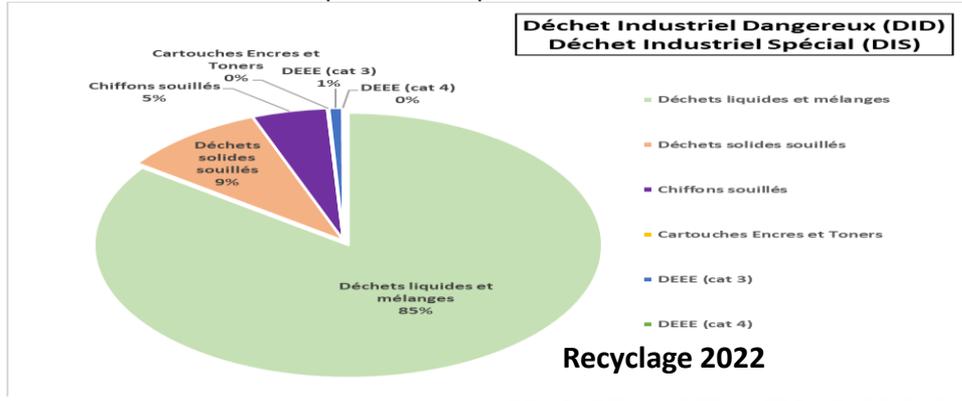


Préservation des ressources et valorisation des déchets



- ✓ Nos déchets industriels dangereux (encres, produits de nettoyage, fûts, cartouches d'encre, déchets informatiques, huiles, chiffons....) sont stockés dans des bacs adéquats et repris par une société extérieure pour revalorisation ou destruction. Nous tenons un registre pour la revalorisation de nos déchets. Nous sommes certifiés Imprim'Vert depuis 2009.

- ✓ Nous proposons à nos clients des caisses à fermeture automatique pour limiter l'utilisation de ruban adhésif. En 2022, nous avons totalement supprimé l'achat de ruban adhésif pour les caisses.



✓ Mise en place de Trackdéchets:



Le décret 2021-321, issu de la Loi Economie Circulaire, rend obligatoire la création d'un registre numérique et la dématérialisation des bordereaux de suivi des déchets dangereux (BSDD). Dans ce cadre, le ministère de la Transition écologique et solidaire a mis en place Trackdéchets, service public numérique gratuit.

Nous avons mis en place Trackdéchets (obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022) pour suivre nos déchets:

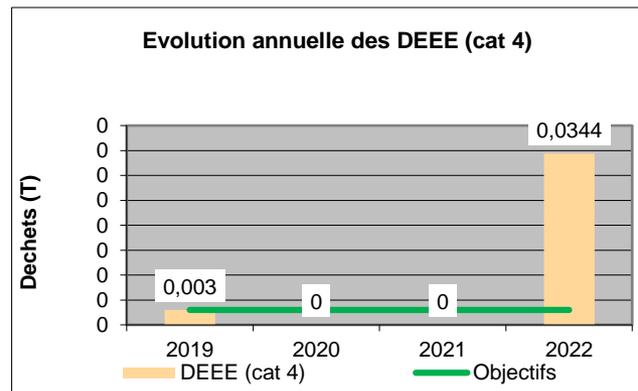
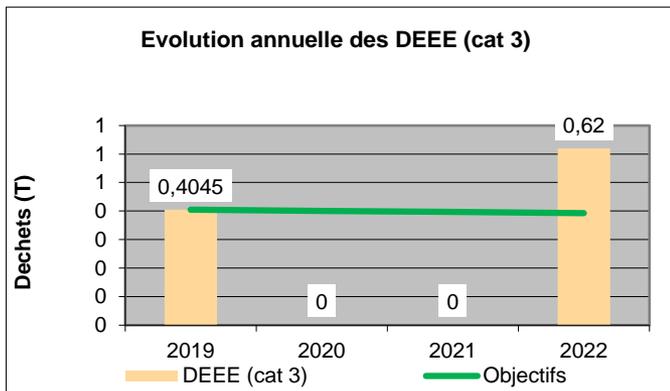
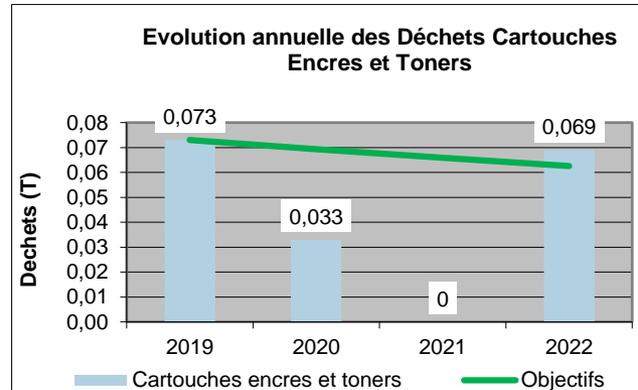
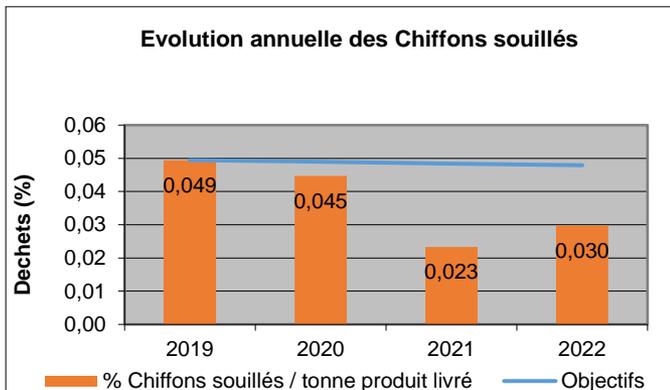
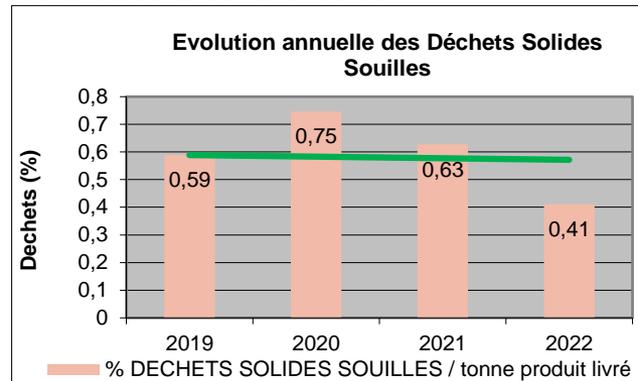
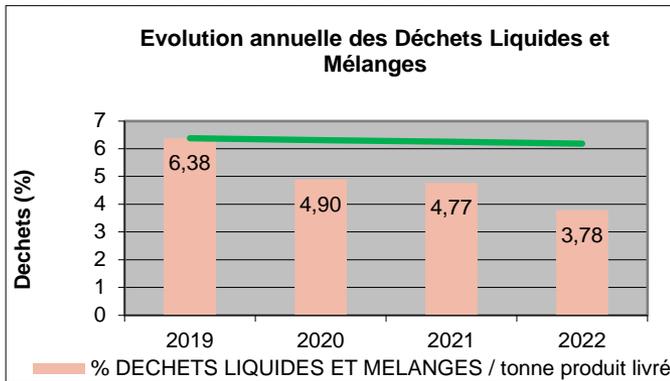
- **Gestion des déchets dangereux simplifiée:** Génération automatique du registre des déchets dangereux.
- **Traçabilité améliorée du traitement:** Suivi et validation dématérialisée de chaque étape
- **Fiabilisation de la filière de traitement:** Identification et enregistrement de tous les acteurs.



Les principaux textes réglementaires traitant de traçabilité des déchets dangereux:

- Décret n° 2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments.
- Règlement (UE) 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants (point 6 de l'article 7).
- Loi relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020 (articles 115 et 117).

Préservation des ressources et valorisation des déchets



* DEEE 2022: stockage 2020 + 2021

Réduction de pollution atmosphérique



Nous sommes conscients que nous devons nous mobiliser pour lutter contre le réchauffement climatique.

Depuis 2014 nous sommes certifiés ClimateCalc. Cet outil nous aide à mesurer, d'une part les émissions de CO2 générées par l'ensemble de l'entreprise (approche site) et d'autre part, les émissions générées par un produit imprimé spécifique (approche produit). Il s'agit d'un calculateur européen conforme aux normes ISO 14064-1, ISO 16759 et au Green House Gas Protocol (GHG Protocol) qui nous permet de prioriser les actions et de comparer les émissions d'une année sur l'autre afin d'atteindre nos objectifs de réduction de CO2. De plus, ClimateCalc permet d'estimer les émissions de CO2 générées par imprimé dans une approche cycle de vie, et ainsi orienter nos clients vers une démarche éco responsable. Ils peuvent ainsi comparer l'impact d'une impression en fonction de la matière première, du process réalisé et des finitions souhaitées. Nous sommes audité tous les ans, nos données (consommation énergétique, transports, consommation de matières premières...) sont vérifiées par un intervenant externe.



Sites labellisés

Seules les entreprises dont les données (consommation énergétique, transports, consommation matières premières, etc.) ont été vérifiées par un intervenant externe peuvent utiliser ClimateCalc. ClimateCalc est un calculateur européen qui permet à l'entreprise graphique utilisatrice d'estimer ses propres émissions de CO2 (approche site) mais aussi celle d'un imprimé spécifique (approche produit). Afin de garantir la qualité de ses estimations, l'entreprise est annuellement audité. Cet audit permet de confirmer que les calculs sont effectués conformément aux prescriptions de ClimateCalc. Après validation de cette conformité, un certificat, valable un an, est délivré à l'entreprise.

Consultez ici les entreprises labellisées par ClimateCalc:

Certificat	Entreprise	Adresse	Site internet
CC-000059/FR	ARTEPRINT	79/83 rue des Frères Lumière – ZI des Chanoux, 93330 NEUILLY SUR MARNE, France	www.arteprint.fr
CC-000061/FR	WALTERS	Rue de la Prairie, 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE, France	www.ch-walters.com
CC-000075/FR	CHARENTE LIBRE	ZI n°3 boulevard Marechal Juin 16340 20, 16340 L'Isle d'Espagnac, France	www.charentelibre.fr
CC-000076/FR	SUD OUEST	40, quai de Brazza, 33094 BORDEAUX, France	www.sudouest.fr
CC-000078/FR	PYRENEES PRESSE SA	6, Rue Despourrins, 64000 PAU, France	www.larepubliquesdespyrene
CC-000120/FR	PUBLICSCREEN	ZA Ravennes Les Francs 13 Avenue Albert Calmette, 59910 Bondueux, France	www.publiscreen.fr
CC-000122/FR	DEJA LINK	19/27 Rue des Huleux, 93240 STAINS, France	www.dejalink.fr
CC-000128/FR	KAPP GRAPHIC	433, rue de l'Industrie, 27000 Evreux, France	www.lescure-kapp.fr/
CC-000130/FR	Imprimerie Baugé	2 avenue Pierre Mendès France, 37160 Descartes, France	www.baugeimprimeur.com
CC-000131/FR	Imprimerie Villière	Route d'Annemasse – ZA du Juge Guérin, 74160 BEAUMONT, France	www.imprimerie-villiere.com



- Les recommandations d'Intergraf
- ISO14064-1, ISO16759 et GHG Protocol
- Données et références

ISO14064-1, ISO16759 et GHG Protocol

L'outil ClimateCalc est conforme à la norme ISO 14064-1. Cette norme ISO définit les conditions de calcul et de présentation des émissions de gaz à effet de serre d'une organisation. Cette conformité a été confirmée par l'organisme international de contrôle et de certification SGS.

L'outil ClimateCalc est conforme à la norme ISO 16759. Cette norme ISO définit les conditions de calcul des émissions de gaz à effet de serre générées par la production d'un imprimé. Cette conformité a été confirmée par l'organisme international de contrôle et de certification SGS.

ClimateCalc répond aux directives du Green House Gas Protocol (GHG Protocol). Ce protocole a été publié par le World Business Council for Sustainable Development et le World Resources Institute. Il est accessible sur le lien : www.ghgprotocol.org.

Conformément au GHG Protocol, les émissions de gaz à effet de serre doivent être classées suivant trois périmètres :

- Périmètre 1 : Émissions directes de gaz à effet de serre générées par l'entreprise en provenance par exemple des chaudières et des véhicules possédés.
- Périmètre 2 : Émissions indirectes de gaz à effet de serre générées par la production d'énergie achetée (électricité, réseau de chaleur).
- Périmètre 3 : Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre générées par exemple par la production des matières consommées par l'entreprise (papier, encre...), les services externes de transport/livraison, le déplacement des salariés.

Normes

Green House Gas Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard

Conformité de l'outil

Contrôle SGS



Certificat n° CC-000061/FR



Réduction de pollution atmosphérique



Nous avons choisi l'année 2014 pour mesurer et gérer nos émissions de GES. L'empreinte carbone est étudiée chaque année et est comparée avec l'empreinte carbone de l'année de base. Le but est d'abaisser régulièrement nos émissions de GES afin de se rapprocher de la neutralité carbone d'ici 2050.

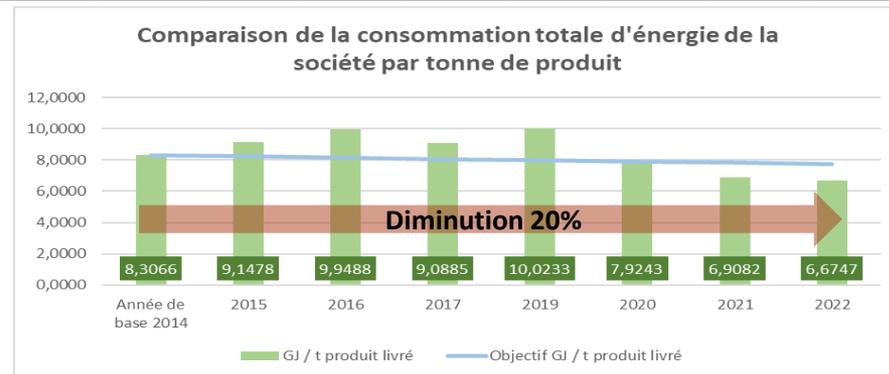
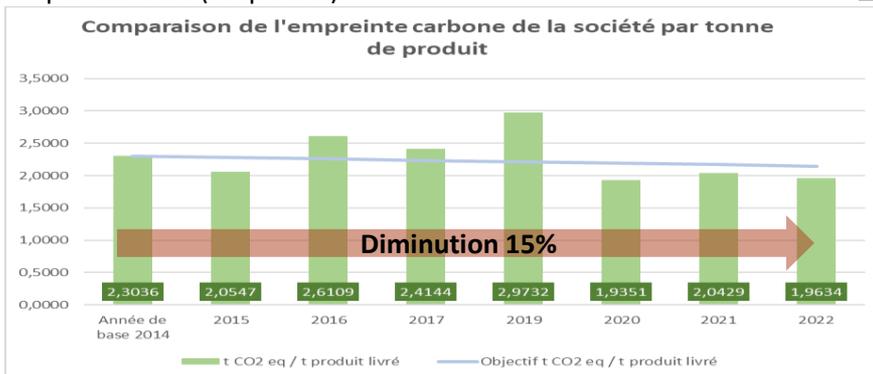
Le bilan de nos émissions est basé sur:

- ❖ **Emissions de Scope 1:** émissions directes telles que la consommation de combustible sur le site, la consommation de carburants par les véhicules...
- ❖ **Emissions de Scope 2:** Consommation d'électricité, chauffage... sur le site.
- ❖ **Emissions de Scope 3:** émissions indirectes liées à l'énergie telles que la production et le transport de support, vernis, emballages...

Nous avons fait le choix de suivre deux indicateurs:

- ❖ L'empreinte carbone de la société par tonne de produit livré (Scope 1+2+3).
- ❖ La consommation totale d'énergie de la société par tonne de produit livré (scope 1+2).

	2014	2015	2016	2017	2019	2020	2021	2022
Scope 1 (t CO2 eq)	73	88	108	85	127	83	83	95
Scope 2 (t CO2 eq)	307	329	316	356	294	121	146	287
Scope 3 (t CO2 eq)	2776	2363	2790	2886	2903	1942	2821	2726
Emission total de GES (Scope 1+2+3) t CO2 eq	3156	2780	3214	3327	3324	2146	3050	3108



La baisse de l'empreinte carbone en 2022 est de 15% par rapport à l'année de référence.

La baisse de la consommation totale d'énergie en 2022 est de 20% par rapport à l'année de référence.

Les réductions de notre consommation d'énergie et de notre empreinte carbone ont été réalisées grâce aux actions accomplies au fil des années notamment par:

- ❖ Le remplacement des lampes fluo en LED.
- ❖ Le remplacement de nos chariots élévateurs gaz en électrique.
- ❖ Le remplacement de notre parc voiture diesel en hybride.
- ❖ L'isolation des toitures et étanchéité de nos bureaux.
- ❖ La mise en place des détecteurs de présence et de luminosité.
- ❖ L'optimisation des transports pour les expéditions vers nos clients.
- ❖ Nos investissements pour des machines moins énergivores.

L'entretien de nos espaces verts est réalisé sans l'utilisation de néonicotinoïde.



• Réduction de pollution atmosphérique

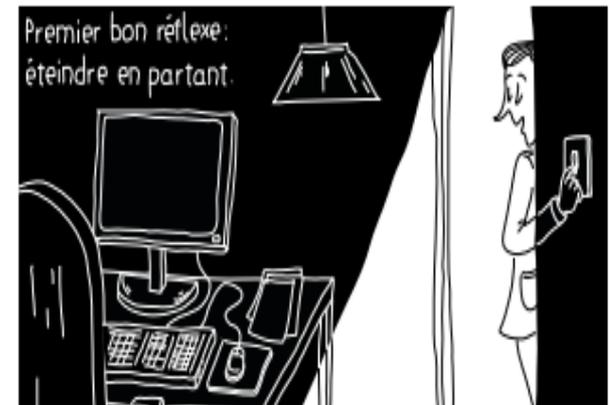


- ✓ En 2022, nous avons passé un audit énergétique. Celui-ci nous a permis de mettre en place un plan de réduction de nos émissions de CO2:
- ❖ Continuer le remplacement de nos éclairages fluo en LED. Nous visons une économie d'énergie de 2,5% et une réduction des émissions de CO2 de 4,84 t eq CO2 /an.
 - ❖ Limiter la consommation du process de séchage des lampes UV par réduction de leurs puissances en fonction du décor et de la charge d'encre de chaque groupe imprimant. Nous visons un gain d'énergie de 9% par an.
 - ❖ Réduire ou arrêter la température des machines le weekend de notre atelier dorure – gaufrage – estampage.
 - ❖ Isoler par l'extérieur nos bureaux afin de remédier aux pertes de chaleur par pont thermique.
 - ❖ Réaliser des formations de sensibilisation à la consommation d'énergie et notamment :

- L'arrêt de l'éclairage systématiquement dans une zone de bureaux non occupée
- L'arrêt systématique des écrans d'ordinateur en cas de départ prolongé de son poste et réglage des écrans pour activer le mode veille afin de réduire la consommation électrique journalière de ce poste.
- Limiter le nombre de courriels: réduire le nombre de destinataires, l'envoi de pièces jointes et le stockage des mails.
- En hiver, régler les thermostats à 19°C: passer de 20°C à 19°C permet d'économiser 7% de la consommation de chauffage.
- L'arrêt de la climatisation des bureaux et salles de réunion pendant l'inoccupation. En cas d'occupation régler la climatisation à 4°C en dessous de la température extérieure.
- L'adaptation des vêtements en fonction de la saison.
- La fermeture des portes sectionnelles.

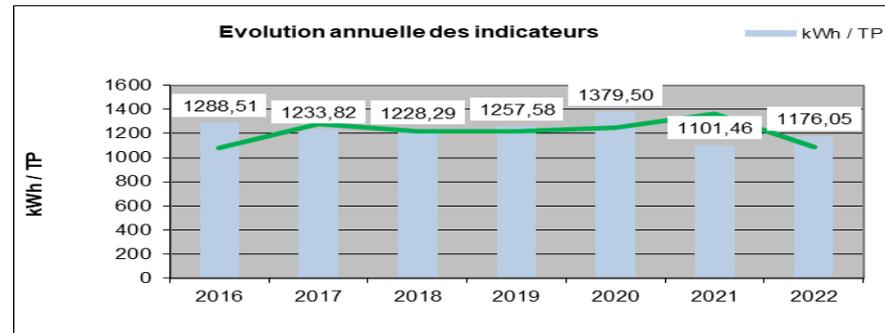
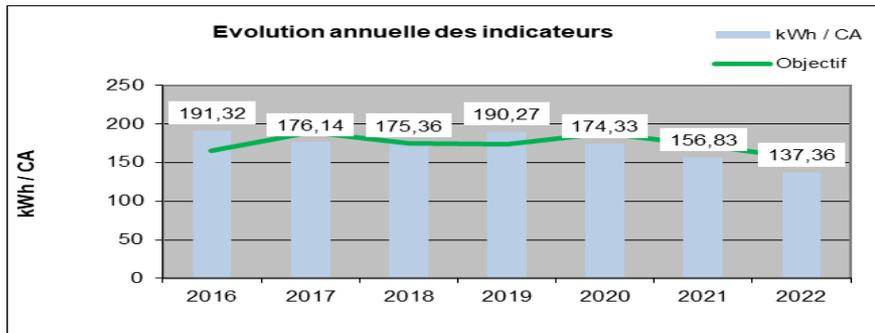


En 2022, 100% de nos collaborateurs ont été sensibilisés à la consommation en énergie.



• Réduction de pollution atmosphérique

- ✓ La société Wauters tient à jour un registre du suivi de la consommation énergétique globale. Deux types d'indicateurs existent : l'un par rapport au CA, l'autre par rapport à la tonne de papier utilisée. Le CA est directement lié à l'activité et aux types de produits réalisés. Par contre, une baisse de CA peut être dû soit à une baisse d'activité soit à une diminution des prix de vente. Le rapprochement à la tonne de papier utilisée permet lui de se référer à un étalon qui ne dépend pas des prix de vente. Néanmoins il existe un biais relatif au process. Les process utilisent plus ou moins de machines et de tours machines. Dans ce cas, la comparaison au CA est plus pertinente car plus un process est complexe et plus le prix de vente est élevé. Donc, seule l'analyse couplée de ces deux indicateurs permet de juger de la performance énergétique.



Notre nouvelle machine HEIDELBERG qui réalise du marquage à froid, nous permet d'économiser de l'énergie par rapport aux presses traditionnelles de marquage à chaud. Ce process permet aussi de réduire la consommation en métaux (cuivre, laiton, magnésium).

12 % d'énergie économisée sur une année.

- ✓ Afin de maîtriser les pollutions accidentelles, nous avons mis en place un registre de suivi des écarts environnementaux et un registre de suivi de l'entretien du séparateur d'hydrocarbure et du réseau pluvial.

- ✓ La dorure est un procédé d'impression qui décore et met en valeur le produit. On distingue deux techniques de dorure : la dorure à chaud et la dorure à froid.

La première consiste à marquer le support à l'aide du transfert d'un film en or, argent (ou autre), sous l'action de la chaleur et de la forte pression. CH-WAUTERS dispose de plusieurs lignes de fabrication utilisant cette technique. Pour répondre à la demande des clients et des utilisateurs finaux qui veulent que les produits soient fabriqués sans matière plastique, CH-WAUTERS doit également s'équiper d'une machine qui réduit, ou ne dépose plus de matière plastique, telle que le polyester métallisé. La volonté de réduire le plastique répond à une demande profonde du marché, et l'impact écologique positif de la technique de la « dorure à froid » est l'une des meilleures solutions. Nous avons fait le choix d'investir pour cette nouvelle machine en 2021. Ce procédé d'impression nous permet :

- De réduire la dépose de matières plastiques sur les étuis (élimination du P.E.T métallisé).
- De réduire notre empreinte carbone.
- De diminuer les coûts énergétique de fabrication.
- De faciliter le recyclage des emballages
- De favoriser la biodégradabilité.

• Réduction de la consommation d'eau

✓ En 2022, nous avons entamé le changement de nos CTP pour utiliser des CTP sans eau et à chimie réduite:

Le processus d'impression offset consomme une quantité importante d'eau, et notamment à l'étape de la prépresse lors de la réalisation des plaques offset pour l'impression par le CTP (Computer To Plate). Or, cet outil indispensable était jusqu'à présent très consommateur d'eau et de produits chimiques

Depuis plusieurs années, les CTP améliorent progressivement leurs performances écologiques. Dans la droite ligne des engagements du groupe Wauters, nous avons qualifié un nouveau type de consommable, les plaques sans révélation chimique qui ne nécessitent plus de passer dans un bain de révélation et fixation. La couche photosensible se révèle avec l'eau de mouillage en presse et la partie non imprimante reste sur les feuilles de macules.

Une économie d'eau conséquente :

Les plaques étaient révélées grâce à un bain composé d'un révélateur et d'un fixateur qui nécessitait une grande consommation d'eau. Or avec ces nouvelles plaques, il n'est plus nécessaire de révéler celle-ci avant de partir sur la presse et le nettoyage se fait grâce à de la gomme arabique. D'origine naturelle, cette gomme provient de la sève d'arbre.

De plus, la cuve de la machine est 6 à 7 fois plus petite ; elle contient donc moins d'eau et la durée de vie du bain est beaucoup plus longue.

Ce nouvel investissement nous permet de faire une économie d'eau de 50m3 par an.

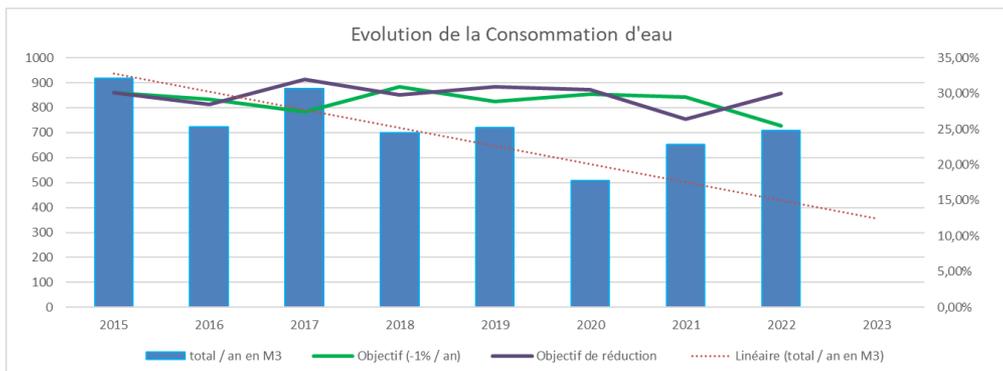
Une performance accrue :

Ces nouveaux consommables apportent un gain de temps, de confort et de coût car ils réduisent l'exposition des salariés à des produits chimiques nocifs pour la santé.

✓ Nous nous appuyons sur les expertises d'organismes agréés pour contrôler et améliorer les infrastructures et équipements qui permettent de prévenir toute pollution accidentelle de nos rejets industriels. Nous sommes certifiés conformes en 2020. Nous avons mis en place un registre de suivi de l'entretien du séparateur d'hydrocarbures et du réseau d'eau pluviale.

✓ Nous suivons notre consommation d'eau annuellement.

✓ Nous organisons une fois par an des formations de sensibilisation pour les salariés afin d'encourager les bonnes pratiques visant à économiser l'eau.



• Nos objectifs d'amélioration pour 2023

- Réduction des déchets:
 - ❖ Elimination de tout nos CTP à chimie réduite (Système de gravure de plaques) au studio.
 - ❖ Mise en place d'un plan de formation pour les caristes en charge de l'évacuation des déchets
- Réduire notre consommation en eau:
 - ❖ Suppression de nos bains de développement offset nous permettant ainsi une économie d'eau de 50m3.
 - ❖ Ajout de pistolet à colle au collage: le nettoyage des pistolets ne sera plus journalier. (Réduction de la consommation en eau et réduction des déchets de colle).
- Réduire la consommation d'énergie de 10 % d'ici à 2030 en continuant nos efforts de réduction de nos émissions de CO2 :
 - ❖ Améliorer le process de fabrication notamment au niveau de l'Offset grâce a un système de compensation d'air permettant d'obtenir un équilibre aéraulique de la zone et de limiter très fortement les infiltrations d'air, et donc les consommations de gaz supplémentaires pour le chauffage. Nous visons une économie d'énergie de 1,3% et une réduction des émissions de CO2 de 15,21 t eq CO2 /an.
 - ❖ Changer l'ensemble de nos fenêtres pour une meilleure isolation.
 - ❖ Etudier la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques.
 - ❖ Continuer notre campagne de sensibilisation énergétique.
 - ❖ Mettre en place un plan d'isolation thermique avec isolation des murs par l'extérieur et ajout de radiateurs (notamment au studio) afin de récupérer les calories dégagées en production.
- Réduire la consommation de gaz de 15% d'ici à 2023. Nous allons mettre en place un plan d'action de réduction de gaz.
- Pour répondre aux défis environnementaux, nous continuons notre campagne sur l'utilisation des ressources naturelles et certifiés. Nos objectifs pour 2023 sont d'augmenter nos ventes:
 - ❖ De carton FSC pour atteindre 90% de nos achats de carton certifié;
 - ❖ D'encre et vernis UV biosourcés pour atteindre 4 % de nos achats. En relation avec nos fournisseurs, nous allons travailler sur la qualification de nouvelles encres et vernis.



❖ LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



Notre politique: CH-WAUTERS en tant que société Française est soumise à la loi Sapin 2 relative à la transparence et la lutte contre la corruption. La société s'interdit d'offrir et de recevoir des cadeaux qui risqueraient d'influencer ses décisions commerciales. Les activités sont menées dans un état d'esprit de loyauté, de transparence et de respect tant à l'égard de ses salariés que de ses fournisseurs et de ses clients. Wauters demande par ailleurs à ses parties prenantes d'être dans la même démarche d'exemplarité.

La société Wauters s'engage :

- ❖ A conduire ses activités équitablement avec intégrité et honnêteté en conformité avec les lois en vigueur.
- ❖ A interdire toute forme de corruption directe ou indirecte envers ses salariés, ses fournisseurs, sous-traitants et clients. Et attend de ses parties prenantes qu'elles respectent strictement ces exigences.
- ❖ A former ses collaborateurs à la lutte contre la corruption.
- ❖ A ne pas recevoir, offrir, promettre ou verser un pot de vin ou une incitation illégale de quelque nature et sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement dans le but d'inciter un tiers à accorder un avantage commercial à la société.
- ❖ Recueillir les alertes conformément à la procédure interne.

Un programme de conformité anticorruption comportant 6 exigences a été mis en place :



➤ Une cartographie des risques de corruption : elle permet d'identifier et de hiérarchiser les risques d'exposition pouvant conduire à des faits de corruption et de trafic d'influence dans le cadre des activités de l'entreprise. Elle prend la forme d'une documentation détaillant l'impact des risques (gravité), la probabilité d'occurrence (fréquence) ainsi qu'un plan d'action pour chaque service de la société.

Les services identifiés aux risques de corruption sont: les achats, le commerce, la comptabilité, les ressources humaines, l'informatique et le service qualité (pour les litiges fournisseurs).

- Un règlement intérieur : indique les comportements attendus ou prohibés. En cas de violation des dispositions du code de conduite, le salarié s'expose à des sanctions disciplinaires, pouvant aller de l'avertissement au licenciement. Le règlement intérieur est visible par tous les salariés sur les panneaux d'affichages et est donné contre signature aux nouveaux embauchés.
- L'évaluation des tiers : Permet d'encourager les fournisseurs et sous-traitants à se conformer aux obligations faites par la loi, relatives à la corruption et à privilégier la transparence et les bonnes pratiques professionnelles. De plus en signant la charte des achats responsables nos fournisseurs s'engagent à lutter contre toute forme de corruption et au respect des règles applicables en matière de confidentialité.
- Les contrôles comptables : Un commissaire aux comptes vérifie annuellement les comptes de la société afin de s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence.
- Une procédure d'alerte permettant de recueillir les alertes, protéger le lanceur d'alerte, secourir la victime et/ou réparer le dommage ainsi que de mettre en place des actions préventives pour prévenir un nouvel écart. En 2022, aucune alerte n'a été déclenchée.
- Un dispositif de formation anticorruption : les collaborateurs sont formés aux risques de corruption, à la lutte contre la fraude et à la prévention des conflits d'intérêts conformément à la loi Sapin II. 8% de nos collaborateurs ont été formés en 2022.

Nous avons mis en place un registre des cadeaux et invitations reçus par nos fournisseurs et nos clients. Ce registre est visible de tous permettant ainsi une totale transparence. A la fin de chaque année, tous les cadeaux sont redistribués sous forme de tombola aux salariés.

• Nos objectifs d'amélioration pour 2023

- ✓ Un code de conduite a été rédigé et va être mis en place au sein de l'entreprise. Le code de conduite sera présenté à tous les salariés sous forme de formation et affiché sur les panneaux d'affichage. Il nous permettra notamment:
 - ❖ De lutter contre la corruption et extorsion en empêchant d'offrir, de promettre ou d'accepter un avantage pour une action illégale contraire à l'éthique ou à une violation de confiance.
 - ❖ D'empêcher les conflits d'intérêts.
 - ❖ De prévenir la fraude.
 - ❖ D'empêcher le blanchiment d'argent.
 - ❖ De lutter contre les pratiques anticoncurrentielles.
 - ❖ De maîtriser la sécurité de l'information.
- ✓ Nous souhaitons que 10% de nos collaborateurs soient formés à la lutte contre la corruption.
- ✓ Nous souhaitons améliorer notre évaluation de notre sécurité informatique: Cybervadis. Notre DPO va suivre une formation certifiante délivrée par la CNIL.
- ✓ Des formations de sensibilisation pour prévenir les atteintes à la sécurité de l'information vont être mises en place.

	Domaine	Indicateurs	2019	2020	2021	2022	
Achats responsables	Biodiversité	Pourcentage carton sous label FSC (tonne de cartons FSC achetés / tonne de cartons achetés)	22,77% (530,34 tonne carton FSC / an)	59,95% (999,96 tonne carton FSC / an)	64% (1578 tonne carton FSC / an)	83% (1975 tonne carton FSC/an)	
		Pourcentage encres et vernis UV biosourcés (tonne encres et vernis biosourcés achetés / tonne encres et vernis achetés)	0,02% (2kg / an)	0,18% (82,5 kg / an)	1,8% (1109 kg / an)	1,08% (612 kg/an)	
	Fournisseurs / sous traitants	Pourcentage de fournisseurs évalués (notation RSE)	N/A	N/A	45%	39%	
		Charte des achats responsables signée par les fournisseurs (%)	N/A	N/A	3,26%	32,00%	
		Pourcentage sous-traitants de forme imprimante avec pratiques environnementales	N/A	83%	100%	92%	
	Formations	Formation acheteurs (%): environnement et social de la chaine d'approvisionnement	N/A	N/A	100%	100%	
	Achats Responsables	Consommation d'alcool isopropylique / tonne de papier acheté	3,56% (8300 L / an)	5,21% (8640 L / an)	3,79% (9340L / an)	3,73% (8820L /an)	
Consommation de solvant de nettoyage Xtramax / tonne de papier acheté		0,21% (480 L / an)	0,33% (588 L / an)	0,37% (912L / an)	0,41% (972L /an)		
Environnement	Valorisation des déchets	Déchets cartons	1110,83 Tonnes	754,37 Tonnes	1077 Tonnes	1055 Tonnes	
		Déchets bois	44,14 Tonnes	34,8 Tonnes	32 Tonnes	59 Tonnes	
		Taux recyclage déchets	86,33%	74,60%	88,27%	84,55%	
		Plaques Offset	3,27 Tonnes	2,44 Tonnes	2,82 Tonnes	2 Tonnes	
		Déchets industriels (Tonne)	Liquides et mélanges: 71 Chiffons: 0,6 Solides: 7 Cartouches d'encres: 0,07 DEEE: 0,4	Liquides et mélanges: 54,29 Chiffons: 0,496 Solides: 8,27 Cartouches d'encres: 0,033 DEEE: 0	Liquides et mélanges: 71,2 Chiffons: 0,348 Solides: 9,367 Cartouches d'encres: 0 DEEE: 0	Liquides et mélanges: 59,86 Chiffons: 0,47 Solides: 6,5 Cartouches d'encres: 0,069 DEEE: 0,65	
	Emissions/Effluents	Empreinte carbone	kg CO2 eq/tonnes produits livrés	2972	1935	2042	1963
			Scope 1 (t CO2 eq)	127 (4%)	83 (4%)	83 (3%)	95 (3%)
			Scope 2 (t CO2 eq)	294 (9%)	121 (6%)	146 (5%)	287 (9%)
			Scope 3 (t CO2 eq)	2903 (87%)	1942 (90%)	2821 (92%)	2726 (88%)
		Consommation énergétique	Consommation energie / CA	190,27 kWh/CA	174,33 kWh/CA	156,83 kWh/CA	137,36 kWh/CA
			Consommation électricité	2553795 Kwh	2080865 Kwh	2511707 Kwh	2514404 kwh
			Consommation de gaz	375107 Kwh	218764 Kwh	200091 Kwh	265786 kwh
			Consommation d'eau / Tonne de papier acheté	30,91% (720 M3 / an)	30,53% (509 M3 / an)	26,44% (651 M3 / an)	29,99% (709 M3 / an)

	Domaine	Indicateurs	2019	2020	2021	2022	
Social et Droits de l'Homme	Emploi	<i>Effectif total (CDI et CDD)</i>	106	97	97	96	
		<i>Effectif alternants/stages</i>	1 alternant+ 4 stagiaires	1 alternant / 5 stagiaires	1 alternant / 3 stagiaires	2 stagiaires	
		<i>Taux de turn over</i>	6,60%	12,37% dont 4,12% départ en retraite	7,21%	11,46%	
		<i>Embauches pendant l'année</i>	Homme: 12 (12,37%) Femme: 4 (4,12%)	Homme: 3 (3,09%) Femme: 1 (1,03%)	Homme: 4 (4,12%) Femme: 3 (3,09%)	Homme: 6 (6,25%) Femme: 3 (3,13%)	
		<i>Répartition des collaborateurs par âge</i>	Moins de 30 ans: 7% Entre 30 et 40 ans: 16% Entre 40 et 50 ans: 30% 50 ans et plus: 47%	Moins de 30 ans: 7% Entre 30 et 40 ans: 14% Entre 40 et 50 ans: 35% 50 ans et plus: 44%	Moins de 30 ans: 8% Entre 30 et 40 ans: 14% Entre 40 et 50 ans: 36% 50 ans et plus: 42%	Moins de 30 ans: 5% Entre 30 et 40 ans: 18% Entre 40 et 50 ans: 26% 50 ans et plus: 51%	
	Formations	<i>Nombre total d'heures de formation accordées aux salariés</i>	977	163	2163	1268	
		<i>Nombre de formations</i>	61	25	96	196	
	Egalité des chances	<i>Parité sur effectif</i>	Homme: 62% Femme: 38%	Homme: 60,82% Femme: 39,18%	Homme: 60,85% Femme: 39,15%	Homme: 64,58% Femme: 35,42%	
		<i>Parité cadres</i>	Homme: 14,7% Femme: 8,3%	Homme: 14,7% Femme: 8,3%	Homme: 23% Femme: 21%	Homme: 23% Femme: 21%	
		<i>Nombre d'évolution interne</i>	Homme: 2 (2,06%) Femme: 1 (1,03%)	Homme: 2 (2,06%) Femme: 3 (3,1%)	Homme: 6 (6,19%) Femme: 4 (4,12%)	Homme: 7 (7,29%) Femme: 1 (1,04%)	
		<i>Collaborateurs reconnus travailleurs handicapés</i>	2,06%	5,15%	5,15%	3,09%	
		<i>Heures sous-traitance de personnes en situation de handicap</i>	350	297	n/a	84	
	Santé et sécurité au travail	<i>Accidents du travail avec arrêt >24h</i>	4	4	3	3	
		<i>Fréquence accidents du travail</i>	33,81	34,44	23,9	20,82	
		<i>Taux de gravité accidents du travail</i>	0,47	0,45	1,02	0,16	
		<i>Nombre d'équipiers de première intervention</i>	27	27	27	27	
		<i>Nombre d'équipiers secouriste du travail</i>	14	15	15	15	
	Conditions de travail	<i>Télétravail (%)</i>	N/A	18,56%	12,37%	17,00%	
	Ethique	Alertes	<i>Incidents de corruption</i>	N/A	0	0	0
			<i>Incidents à la sécurité informatique</i>	N/A	0	0	0
<i>Incidents de harcèlement</i>			N/A	0	0	0	
<i>Nombre de cas signalés par le biais de la procédure d'alerte</i>			N/A	0	0	0	

❖ Notre contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

Dans la continuité de nos engagements, nous soutenons les Objectifs de Développement Durable permettant de construire un monde meilleur et durable à horizon de 2030.

Le tableau ci-dessous détaille notre contribution, qu'elle soit directe ou indirecte, à l'atteinte des 17 ODD élaborés par les Nations Unies en fonction de nos axes d'engagement RSE développés dans ce rapport.

Axes d'engagement RSE		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17		
Engagements Environnemental	Prendre en compte les impacts environnementaux dans la conception de nos produits et services: favoriser les achats responsables	Substituer les produits toxiques et CMR de catégorie 1																		
		Favoriser les matières réutilisables: chiffons, films de contrôle Offset...																		
		Proposer des produits issus de forêts gérées de manière responsable																		
		Proposer des encres et vernis biodégradables																		
		Résponsabiliser les sous-traitants et fournisseurs aux pratiques environnementale et sociales																		
	Réduire les émissions de composés organiques volatils: diminuer le taux d'alcool isopropolique																			
Favoriser la réduction et la valorisation des déchets																				
Réduire les émissions de CO2 liées aux activités	Proposer des bilans carbone pour chacune de nos productions																			
	Suivi des émissions de gaz à effet de serre																			
	Suivi des consommations d'eau et d'énergie																			
Engagements Social et Economique	Respect des droits fondamentaux des fournisseurs et sous traitants																			
	Favoriser le bien être et la qualité de vie au travail	Priviligier un dialogue social: mise en place d'une chartre du savoir vivre, d'un CSE, d'une procédure d'alerte, entretiens individuel...																		
		Favoriser les enjeux liés à la santé et sécurité au travail: suivi des indicateurs (accidents du travail, heures supplémentaires...), télétravail, EPI,...																		
	Promouvoir la diversité et l'égalité des chances	Encourager l'égalité professionnelle Homme/Femme																		
	Egalité des chances: développer l'emploi des personnes en situation de handicap (sous-traitance)																			
Développer les compétences et le savoir faire	Evolution professionnelle																			
	Formation																			
	Organisation de visite par les écoles																			
Engagements pour la valorisation du territoire et des communes locales	Soutien à l'insertion des personnes en situation d'handicap	Achat de fournitures de bureau à une association pour la Formation et L'insertion de Personnes Handicapée																		
		Recyclage de nos produits par une entreprise qui embauche des personnes handicapées																		
	Accueillir des jeunes pour la découverte des métiers de l'entreprise																			
Ethique	Agir avec loyauté sur les marchés																			
	Refuser de prévenir la corruption sous toutes ses formes																			
	Protections des données personnelles																			

Contribution indirecte ou volontaire

Contribution élevée et directe

1. Pas de pauvreté

5. Egalité entre les sexes

9. Industrie, innovation et infrastructure

13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

2. Faim « zéro »

6. Eau propre et assainissement

10. Inégalités réduites

14. Vie aquatique

3. Bonne santé et bien être

7. Energie propre et d'un coût abordable

11. Villes et communautés durables

15. Vie terrestre

4. Education de qualité

8. Travail décent et croissance économique

12. Consommation et production responsables

16. Paix, justice et institutions efficaces

17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

❖ Mode de lecture

ODD des Nations Unies

ODD 1	: pages 11 - 16
ODD 3	: pages 12 - 16 - 17 - 18 - 24 - 25 - 29 - 30 - 31
ODD 5	: pages 19 - 20
ODD 6	: pages 24 - 33
ODD 7	: pages 29 - 30 - 31 - 32
ODD 8	: pages 10 - 11 - 12 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19
ODD 9	: pages 20 - 31 - 32 - 33
ODD 10	: pages 11 - 19 - 20 - 36
ODD 12	: pages 24 - 25 - 26 - 27 - 29 - 30 - 31 - 32
ODD 13	: pages 29 - 30
ODD 14	: pages 26 - 27
ODD 15	: pages 24 - 25
ODD 16	: pages 10 - 11 - 12 - 15 - 36

Chartre du Global Compact

Principe 1-2	: pages 9 - 11 - 12 - 13
Principe 3	: pages 14 - 15 - 16 - 17 - 18
Principe 4	: pages 14 - 15 - 18
Principe 5	: page 14 - 15
Principe 6	: pages 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20
Principe 7-8-9	: pages 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33
Principe 10	: pages 35 - 36

